



Chemin Fielding, Lively

Réhabilitation du pont du chemin Fielding

La Ville du Grand Sudbury procédera à la **réhabilitation du pont du chemin Fielding, Lively**, entre les numéros **305 et 345, chemin Fielding**.

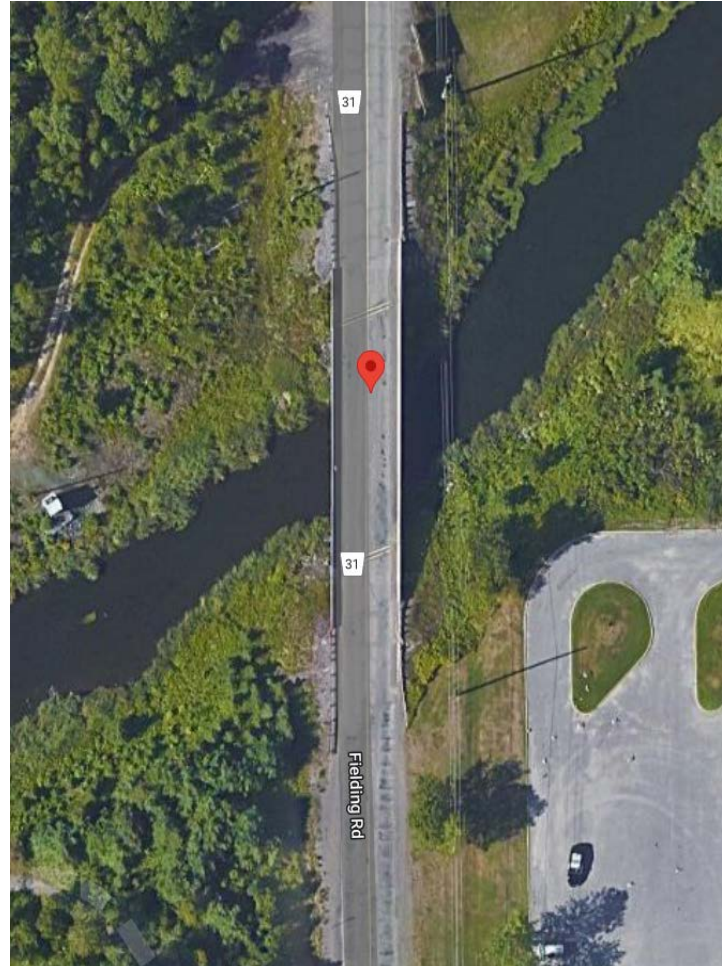
Les travaux seront menés par l'entrepreneur de la Ville, **GDB Constructeurs**, de juin à octobre 2022.

Les travaux auront lieu du lundi au vendredi de 7 h à 19 h.

Veuillez noter que ces dates pourraient changer.

Détails des travaux :

- Réhabiliter le pont actuel du chemin Fielding.
- Phaser les travaux et contrôler la circulation.
- Réparer le béton par endroits et colmater les fentes par injection.
- Retirer les joints d'expansion et les convertir à une configuration semi-intégrale si c'est viable structuralement.
- Imperméabiliser et réasphalter le tablier du pont.
- Installer de nouvelles dalles d'approche.
- Remplacer les glissières aux abords du pont selon les normes actuelles, avec des amortisseurs convenables aux extrémités et des connecteurs structurels encastrés.
- Remplacer les parapets aux approches.
- Installer les bordures de rue, les extensions des caniveaux et les déversoirs en béton.
- Disposer l'enrochement dans les remblais aux endroits sujets à dégravolement.



Pendant les travaux, il pourrait y avoir de la poussière et du bruit dans le secteur. La Ville met tout en œuvre afin de réduire l'impact pour les résidents et les propriétaires d'entreprises des environs. Nous vous remercions de votre patience tandis que nous travaillons à améliorer les routes et l'infrastructure de votre voisinage. La Ville du Grand Sudbury et ses entrepreneurs se sont engagés à assurer la sécurité publique et surveilleront les progrès des travaux.

Vous pouvez adresser vos questions sur les travaux de construction à :

Administrateur du contrat :

Mike Neumann, P.Eng.

905-631-6534

mneumann@planmac.com









Gestionnaire du projet :

Chris Cornell, P.Eng.

705-674-4455, poste 4239

Chris.Cornell@grandsudbury.ca

Conseiller municipal quartier 2

	<p>Avant le début des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les propriétaires doivent enlever les articles situés sur l'emprise municipale, comme les aménagements paysagers, les clôtures, les systèmes d'arrosage et les objets décoratifs. • Les propriétaires doivent rediriger au-dessus du niveau du sol les tuyaux de descente des toits ou des pompes de puisard qui se déversent actuellement dans le fossé devant la propriété. • La Ville n'est pas responsable des dommages aux articles appartenant à des particuliers qui se trouvent sur l'emprise municipale.
	<p>Circulation :</p> <p>Des plans sont en place pour gérer la circulation dans le secteur afin d'assurer la sécurité des travailleurs et des résidents. Vous pourriez connaître certains retards et un accroissement de la circulation sur les rues principales et secondaires avoisinantes. Par moment, la circulation sur le chemin Fielding sera réduite à une voie pour les besoins des travaux.</p>
	<p>Accès aux entrées de cour :</p> <p>Si l'entrepreneur doit fermer temporairement des entrées de cour, il fera parvenir un avis aux propriétés touchées et prévoira une autre voie d'accès au terrain et d'autres places de stationnement, s'il y a lieu. Les entrées des commerces et des établissements publics seront accessibles en tout temps.</p>
	<p>Accès à la route et au trottoir :</p> <p>L'entrepreneur assurera l'accès sécuritaire aux piétons. Nous rappelons aux parents d'enseigner à leurs enfants la sécurité routière dans une zone de construction active. Nous demandons aux résidents qui ont des besoins particuliers en matière d'accessibilité, comme l'accès pour les fauteuils roulants, de communiquer avec l'inspecteur des travaux sur place ou avec le gestionnaire du projet de la Ville nommé dans cet avis.</p>
	<p>Inspections :</p> <p>GDB Constructeurs procédera à l'inspection de l'état des structures et des bâtiments avant le début des travaux. Cette inspection peut avoir lieu seulement avec la permission du propriétaire.</p>
	<p>Vibration :</p> <p>Pendant les travaux, vous pourriez ressentir des vibrations et entendre des bruits. Les bruits seront des sons typiques d'un chantier et il ne faut pas s'en inquiéter. L'entrepreneur surveille les niveaux des vibrations pendant les travaux et veille à ce qu'ils n'excèdent pas les limites acceptables.</p>
	<p>Services d'urgence et transport public :</p> <p>Les véhicules des services de police, d'incendie et de paramédicaux auront accès à la rue en tout temps. Les autobus municipaux pourraient être déviés pendant les travaux. Veuillez appeler GOVA au 705 675-3333 ou visiter le www.grandsudbury.ca/gova/ pour obtenir des renseignements. Si les travaux devaient toucher l'itinéraire des autobus scolaires, le Consortium de services aux élèves de Sudbury vous informerait de tout changement apporté à l'itinéraire.</p>
	<p>Collecte des déchets :</p> <p>La collecte des déchets ménagers, des matières à recycler et des feuilles et des résidus de jardin ne sera pas touchée par les travaux. Veuillez mettre vos déchets devant votre propriété avant 7 h le jour de collecte habituel. Si les camions de collecte ne peuvent pas se rendre à des propriétés dans la zone des travaux, l'entrepreneur sortira les déchets de la zone pour qu'on les collecte. Vos contenants à déchets ménagers, à matières à recycler et à matières organiques seront rapportés à votre propriété plus tard dans la journée. Veillez vous assurer que votre adresse est indiquée sur vos contenants pour qu'on puisse vous les rapporter.</p>